

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la
séance du 7 mars 2012

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 88

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à accepter la succession sous bénéfice d'inventaire de feu Mme Henriette Stauffer selon l'inventaire établi par la Justice de paix du district de Morges ;
2. d'inviter la Municipalité à porter la somme qui lui revient, sous déduction des frais, en recettes extraordinaires.

Résultat de la votation : **Majorité évidente (1 abstention)**

Ainsi délibéré en séance du 7 mars 2012.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron